

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Taux de taxe foncière

CATÉGORIES D'IMMEUBLES	TAUX DE TAXES 2016
Résidentiel et agricole	0.6082 du 100 \$ d'évaluation
Six (6) logements et plus	0.65 du 100 \$ d'évaluation
Commerce et industries	0.9147 du 100 \$ d'évaluation

Taxes sur les services municipaux

La Municipalité impose de plus des tarifications pour les services de gestion des matières résiduelles, d'égouts et d'aqueduc, lesquels sont restés les mêmes qu'en 2015.

CATÉGORIES D'IMMEUBLES	TARIFS Par unité de logement et/ou commerce
Résidentiel	Matières résiduelles: 205 \$ Égouts: 90 \$ Eau: 105 \$
Logement	Matières résiduelles: 165 \$ Égouts: 90 \$ Eau: 90 \$
Mixte	Matières résiduelles: 145 \$ Égouts: 45 \$ Eau: 55 \$
Commerce	Matières résiduelles: 330 \$ Égouts: 185 \$ Eau: 120 \$ <small>*De base avec lecture au compteur d'eau</small>
Agricole	Matières résiduelles: 180 \$ Égouts: 90 \$ Eau: 105 \$

NOUVEAUTÉ

Les citoyens propriétaires d'une résidence unifamiliale comportant un logement intergénérationnel pourront, en démontrant un lien de parenté direct (parents, grands-parents, enfants, petits-enfants) avec son occupant, bénéficier d'un crédit de l'ordre de 50 % sur les services municipaux et ainsi faire passer les tarifs du logement intergénérationnel comme suit:

- ◆ Matières résiduelles: de 165 \$ à 85 \$
- ◆ Égouts: de 90 \$ à 45 \$
- ◆ Eau: de 90 \$ à 45 \$

Pour obtenir le remboursement de 170 \$, le propriétaire de la maison unifamiliale doit remettre à la Municipalité le « *Formulaire de déclaration d'occupation d'un logement intergénérationnel* » — disponible au www.sjdl.qc.ca — dûment rempli et signé, accompagné d'un document permettant d'établir le lien de parenté avec l'occupant, avant le **1^{er} mai 2016**.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les comptes de 300 \$ et moins doivent être acquittés en un seul versement payable, au plus tard, le 13 mars 2016.

Pour les comptes de taxes supérieurs à 300 \$, vous avez la possibilité de payer la somme en quatre (4) versements :

- **1^{er} versement** : 13 mars 2016
- **2^e versement** : 13 mai 2016
- **3^e versement** : 13 juillet 2016
- **4^e versement** : 13 septembre 2016

NOUVEAU
4
versements

Frais d'intérêt et pénalité

Si un versement ne respecte pas la date d'échéance, la totalité de la somme devient éligible, à laquelle s'ajoutent des frais d'intérêt de 12 % par année et une pénalité de 5 %.

MODES DE PAIEMENT

Par votre institution financière

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes via les services bancaires téléphoniques, électroniques ou au guichet automatique des institutions financières suivantes:

- Banque Scotia
- Banque Laurentienne
- Banque Nationale du Canada
- BMO Groupe financier
- Caisse Desjardins
- RBC Banque Royale
- TD Canada Trust

Par la poste

Faites parvenir vos chèques ou mandats libellés à l'ordre de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Prenez soin d'inclure les coupons détachables se trouvant au bas de votre compte de taxes.

En personne à l'hôtel de ville

Vous pouvez vous présenter au bureau de taxation de l'hôtel de ville (1110, chemin Principal). **Seuls les paiements en argent, par carte de débit ou par chèque sont autorisés.** Vous pouvez également déposer votre envoi, en tout temps et de façon sécuritaire, dans la boîte de courrier extérieure en façade de l'hôtel de ville.

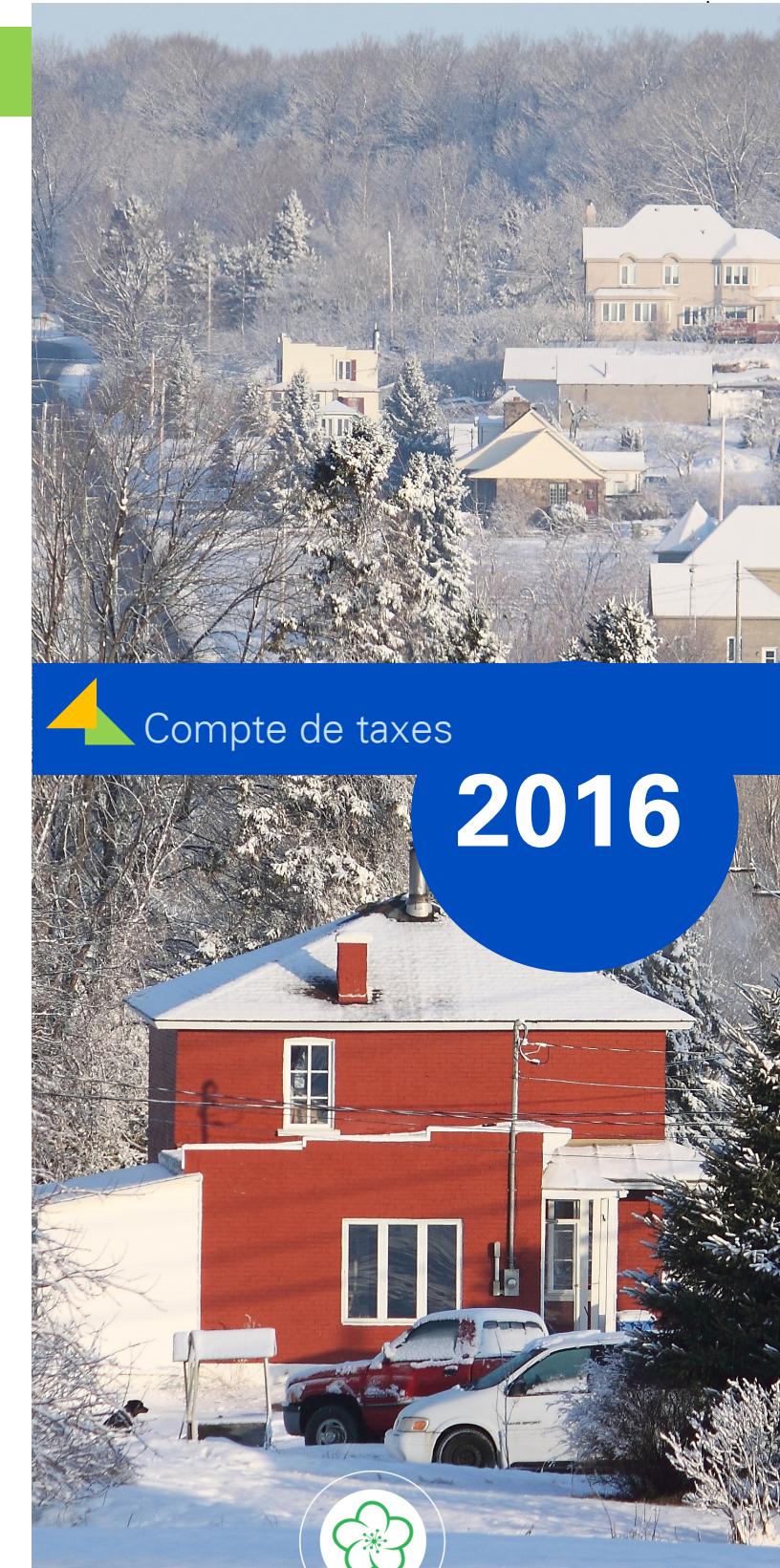
À même vos versements hypothécaires

Si vos taxes municipales sont acquittées à même vos versements hypothécaires, **il est de votre responsabilité** de faire parvenir votre compte de taxes à votre créancier pour que celui-ci effectue les paiements aux dates requises.

 Pour obtenir plus d'informations relativement à votre compte de taxes, contactez le Service de la taxation au 450 623-1072 poste 223.

Date: février 2016
Rédaction/réalisation : Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Impression: Services Graphiques Deux-Montagnes

Imprimé sur du papier recyclé contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie renouvelable, le biogaz, et certifié EcoLogo, procédé sans chlore et FSC®. Ce document est entièrement recyclable.



Compte de taxes

2016



www.sjdl.qc.ca

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

MESSAGE DU MAIRE

Chères Joséphoises, chers Joséphois,

Cette année, le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac a adopté un budget équilibré et une planification à long terme qui mise sur la richesse collective et les familles joséphoises mais également sur la protection de l'environnement.



Dans un esprit de maintien des standards de qualité offerts à la population et pour combler l'augmentation des dépenses et des incompressibles, nous avons dû procéder à une légère indexation de la taxe foncière de l'ordre de 1,5 %. En deçà de l'inflation fixée à 1,6 %, l'augmentation de la taxe foncière fera ainsi passer le taux de la taxe résidentielle et agricole de 0,5992 à 0,6082 du 100 \$ d'évaluation. Malgré cette légère hausse, notez que le taux de la taxe résidentielle constitue encore l'un des plus concurrentiels de la région.

Quant à lui, le taux de la taxe pour les catégories commerciale et industrielle passera de 0,9012 à 0,9147 du 100 \$ d'évaluation et celui pour les immeubles de six logements et plus de 0,6404 à 0,65 du 100 \$ d'évaluation.

Par ailleurs, nous sommes toutefois fiers d'annoncer un gel des tarifs des services municipaux (gestion des matières résiduelles, des égouts et de l'aqueduc) et l'octroi d'un nouveau crédit de taxes de l'ordre de 50 % sur ces services pour les citoyens propriétaires d'une résidence unifamiliale comportant un logement intergénérationnel.

Enfin, nous avons également décidé de bonifier la *Politique de remboursement des frais de non-résidents*. Les citoyens joséphois pourront ainsi réclamer une somme supplémentaire dans le cadre des demandes de remboursement des frais de non-résidents payés lors d'une inscription à des activités sportives qui ne sont pas offertes par la Municipalité du fait que cette dernière ne possède pas les infrastructures nécessaires (piscine, aréna, etc.). Le remboursement maximal passera donc de 150 \$ à 200 \$ par enfant de moins 18 ans et de 400 \$ à 500 \$ par famille par année.

En combinant un programme d'investissements audacieux à un contrôle serré des dépenses municipales, nous souhaitons ainsi mettre tout en place pour faire de Saint-Joseph-du-Lac, un lieu moderne et durable dont chaque citoyen pourra être fier.

Benoit Proulx
Maire de Saint-Joseph-du-Lac

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

- ◆ Augmentation de la taxe foncière résidentielle de 1,5 %, ce qui correspond à une hausse de 25 \$ pour une résidence évaluée à 281 614 \$;
- ◆ Augmentation de la quote-part versée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de 10,6 %;
- ◆ Augmentation des quotes-parts versées à la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes (RADM) et à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) de 15 000 \$;
- ◆ Crédit de taxes sur les services municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles, des égouts et de l'aqueduc pour les logements intergénérationnels;
- ◆ Nouveaux revenus issus du *Programme sur les compensations tenant lieu de taxes relatives aux immeubles parapublics* pour la nouvelle école primaire;
- ◆ Appropriation du surplus accumulé de 233 000 \$ pour équilibrer le budget;
- ◆ Bonification de la *Politique de remboursement des frais de non-résidents* de 150 \$ à 200 \$ par enfant et de 400 \$ à 500 \$ par famille;
- ◆ Mise sur pied d'une nouvelle politique de mise en valeur et d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux.
- ◆ Les taxes pourront être payées en quatre (4) versements au lieu de trois (3).

NOUVEAU
4
versements

NOS ORIENTATIONS 2016

- ◆ Maintenir la qualité des services offerts aux citoyens, tout en perfectionnant nos façons de faire;
- ◆ Poursuivre le grand virage vert entamé en 2015, en mettant notamment en branle d'autres efforts de sensibilisation;
- ◆ Adopter le plan d'action de la Politique environnementale et entamer la réalisation de projets découlant des principaux enjeux environnementaux joséphois;
- ◆ Bonifier les événements culturels et rassembleurs, notamment ceux qui animeront la période estivale;
- ◆ Investir dans les parcs et les installations sportives;
- ◆ Poursuivre les investissements dans le réseau routier.



VENTILATION DES DÉPENSES ET DES REVENUS 2016

